

HONORAIRES DE TRANSACTION	HT	TTC
Vente appartement ou maison		
Inférieur à 100 000,00€ - Forfait	7916,67 €	9500,00 €
Entre 101 000,00€ et 150 000,00€ - Forfait	5,00 %	6,00 %
Supérieur à 500 000,00€	4,17 %	5,00 %
Vente terrain		
Inférieur 500 000,00€	8,33 %	10,00 %
Supérieur à 500 000,00€	6,67 %	8,00 %
<p>Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la signature de la vente est effective et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.</p>		

HONORAIRES DE LOCATION	HT	TTC
Honoraire de visite, constitution d'un dossier et rédaction du bail – zone tendue		
Honoraire à la charge du bailleur		10,00 / m2
Honoraire à la charge du locataire		10,00 / m2
Honoraire d'établissement de l'état des lieux		
Honoraire à la charge du bailleur		3,00 / m2
Honoraire à la charge du locataire		3,00 / m2
<b>HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE - PROPRIETAIRE</b>		
Honoraire de gestion courante, calculer sur les encaissements sans le paiement des appels de fonds au syndic	8,33 %	10,00 %
Honoraire de gestion courante, calculer sur les encaissements avec le paiement des appels de fonds au syndic	10,00 %	12,00 %
Garantie loyer impayés, détérioration immobilières		2,80 %
Entremise de négociation		Max 5,00€ / m2
Prestation de bureau et administratives		
Frais de renouvellement, de beau soumis à la loi du 6 juillet 89 (montant appliqué au bailleur et au preneur)	83,33 €	100,00 €
Prolongation et annulation, congé (locataire)	30,00 €	36,00 €
Frais d'avenant pour modification de bail soumis à la loi du 6 juillet 89 à la demande du locataire	83,33 €	100,00 €
Aide à la déclaration des revenus fonciers (propriétaire)	166,67	200,00 €
Transfert, archivage du dossier de gestion	66,67 €	80,00 €
Nos honoraires sont immédiatement exigible, le jour où la signature du bail est effectif, et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Les honoraires sont partagés à part égal entre bailleur et locataires.		